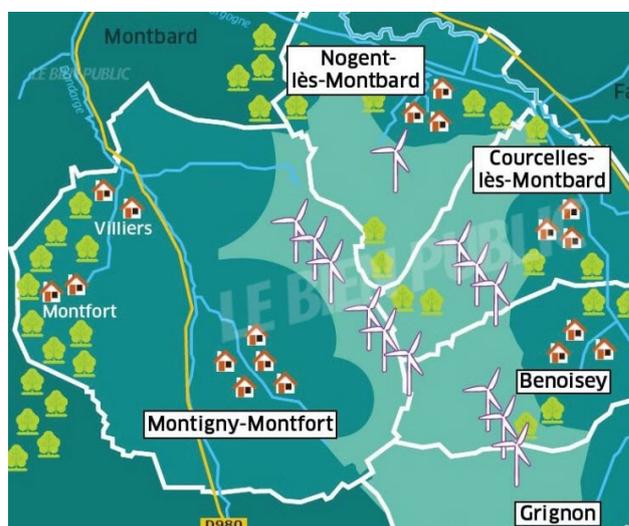


Le projet éolien des Grands Champs par le préfet

Déception pour les uns, soulagement pour les autres vient de rejeter la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien de Plateau des Grands Champs réparti sur cinq communes. Réactions.

Vu 670 fois | Le 23/09/2019 à 19:30 | mis à jour à 18:13 | Réagir



■ Carte d'implantation des 13 éoliennes du projet des Grands Champs réparties sur cinq communes de Benoisey, Courcelles-lès-Montbard, Grignon, Montigny-Montfort et Montbard. Carte Engie Green

[préc.](#) [suiv.](#)



1 / 2

Par arrêté du 17 septembre 2019, le préfet de la Côte-d'Or a rejeté la demande d'autorisation environnementale déposée le 20 décembre 2018 par la société Engie Green Grand Est concernant le projet d'exploitation de 13 éoliennes réparties sur cinq communes de Benoisey, Courcelles-lès-Montbard, Montigny-Montfort et Nogent-lès-Montbard.

Les deux principales raisons invoquées sont l'impact sur le site royal et celui sur le site d'Alésia (lire par ailleurs). En conclusion, le projet est refusé en l'état. Il reste un recours, dans un délai de deux mois, que la société Engie se réserve le droit d'entamer ou pas », souligne le

Montigny-Montfort Claude Jacques dans un courrier d'information distribué vendredi à ses administrés.

Pour le premier édile de Montigny-Montfort (la commune impactée puisqu'elle devait accueillir cinq éoliennes), le préfectoral est « une immense déception. C'est une catastrophe », confie Claude Jacques. « Cinq ans tombent à l'eau. Le village aura un manque à gagner de 76 000 euros par an. Nous étions cinq communes qui marchaient main dans la main en faveur du projet. On va prochainement avec Engie Green » pour décider « de faire un recours. »

« Un projet raisonné et raisonnable »

Le maire de Grignon, Bernard Hanson, se déclare profondément « abasourdi et assommé par cette décision un peu brutale. Ça nous choque, c'est que les services de l'État aient attendu trop longtemps pour nous le dire, souligne-t-il. Les deux éoliennes devaient rapporter à la commune environ 20 000 euros une rentrée d'argent pas négligeable compte tenu de des dotations de l'État. »

Jocelyne Joly, maire de Nogent-lès-Montbard, où une commune devait permettre au village d'empocher « entre 12 15 000 euros par an », évoque de son côté « un projet raisonnable. J'espère qu'on va pouvoir réagir et le faire dit-elle. Je voulais chercher de l'énergie renouvelable plutôt que le nucléaire, c'est tout. »

« On est évidemment déçus » par l'arrêté préfectoral qui nous accorde pas l'autorisation d'exploiter » les 13 communes précise quant à lui Guillaume Syren, chef de projet chez Engie Green. « Il est important qu'on se réunisse » avec les communes.

« On a gagné une bataille »

À l'inverse, les opposants au projet saluent une « victoire nouvelle. C'est magnifique », estime Frédérique Courtois, présidente de l'association Sauvegarde des territoires de Brenne et du Dandarge (STBD) créée en juillet. « On a gagné la bataille. Maintenant, on n'a pas gagné la guerre. On va continuer à faire des démarches pour qu'Engie Green ne dépose pas de recours » devant la justice administrative.

Michel Barbier, président de l'association Vents de colère des Grands Champs dissoute début septembre, exprime une grande satisfaction. « Nous sommes très contents et satisfaits. En dépit de problèmes internes, on a toujours tous lutté pour que le projet n'aboutisse pas. »

LES IMPACTS SUR LE SITE D'ALÉSIA ET LE MONTIGNY-MONTFORT ROYAL DÉNONCÉS

Dans son arrêté préfectoral de rejet de la demande d'autorisation de construction de l'installation environnementale, le

■ Les impacts sur le paysage et la faune figurent au centre des préoccupations dans l'arrêté préfectoral. Photo d'illustration LBP/Christelle CHOUREAU

invoque tout c
l'impact visuel du
éolien sur le site d
(Alise-Sainte-Reine),
soulignant qu'il « se
à cinq kilomètre:
périmètre » de c
classé. « Le parc éo
Plateau des (
Champs se
systématiquement «
visibilité avec le site
d'Alésia depuis la te
panoramique du centre d'interprétation, le char
fouilles de la ville gallo-romaine et l'esplanade de la
de Vercingétorix », peut-on lire dans l'arrêté. Il « c
nouveau point focal, anachronique, en contra
radicale avec le modelé des collines encerclant le
Auxois » et nuisant « inévitablement à l'appréhens
la configuration spatiale naturelle du site », précise
autres le texte en estimant qu'Engie Green Grands Cl
« se contente d'écarte les impacts sur Alésia en l
référence à des filtres végétaux ».

Par ailleurs, l'arrêté dénonce l'impact sur les milans r
pointant le fait que « l'exploitant mentionne dar
dossier la présence de plusieurs nids » de ces o
« à proximité de la zone d'implantation du projet dor
sont situés à environ ». « Il existe un risque import
collision du milan royal [...] », souligne notar
l'arrêté, en jugeant « insuffisantes » les m
proposées par l'exploitant « pour réduire et compen
effets du projet » sur cette espèce « classée en r
dans la liste rouge des espèces menacée
Bourgogne ».

LE PROJET EN CHIFFRES

À la suite d'un appel à projets lancé par les commu
2014 avec l'appui du Siceco (syndicat d'énergies de
d'Or), la société Engie Green a été retenue. Le projet j
13 éoliennes pour une puissance totale de 52 még
et un coût de 55 millions d'euros – pris en charge
développeur. La production estimée est de « 100 r
de kWh, soit la consommation électrique dome
d'environ 45 000 personnes » par an, selon Engie
qui évalue à « 500 000 euros » les « retou
économiques annuelles pour le territoire ».

Cé

A LIRE AUSSI



Sponsorisé

[Peugeot](#)
PEUGEOT 308,
bénéficiez de la Prime
Génération de 4



[Top Mutuelle Sénior](#)
+ 55 ans : classement
des meilleures
mutuelles



[Marie France](#)
Qui sont les
compagnes
?



[GMF Assurances](#)

Policier : tout ce que vous devez
savoir sur la cybercriminalité



[RED by SFR](#)

Jusqu'au 30/09, Forfait
5Go en UE et DOM à seu

Tags [EDITION HAUTE CÔTE-D'OR](#) - [MONTIGNY-MONTFORT](#) - [MONTBARD I](#)
: [- ENVIRONNEMENT](#) - [- AUTRES](#) - [- ACTUALITÉ](#) - [- FIL INFO](#) - [- DERNIÈRES](#)
- [- FIL WEB](#) - [- A LA UNE](#)
